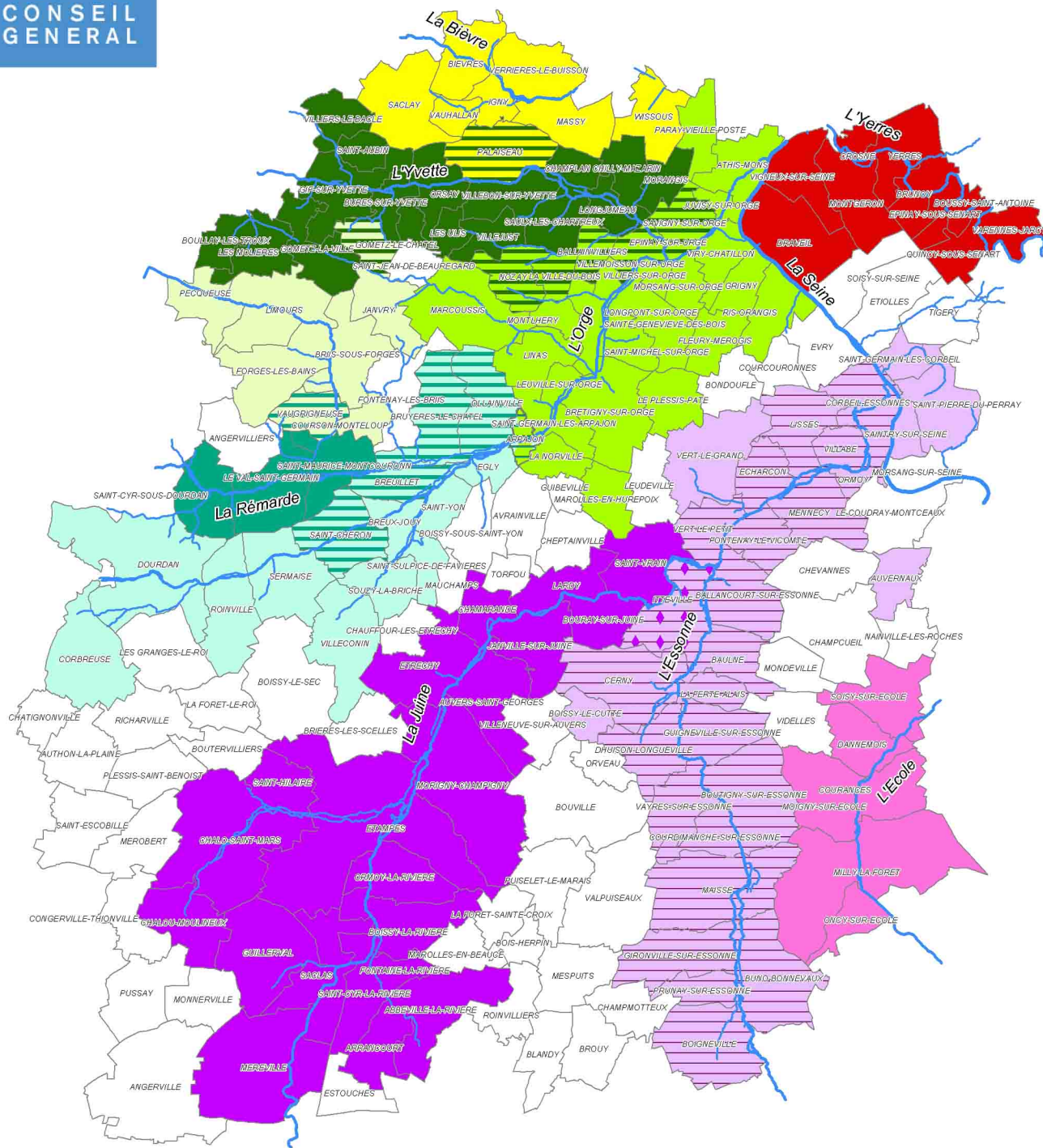


EPCI compétents pour la gestion des cours d'eau (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)



- | | |
|---|---|
| SI* pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre | SI* de la Vallée Supérieur de l'Orge |
| SI* pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette | SI* pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Ecole |
| SI* pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve | SI* de la Rémarde Aval |
| SI* d'Hydraulique et d'Assainissement de la Région de Limours | SI* pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents |
| SI* de la Vallée de l'Orge Aval | Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne et de ses Affluents |
| SI* d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau | |

* Syndicat Intercommunal
Source IGN / BD Carto 1998 - Reproduction interdite.
Données Préfecture de l'Essonne, Syndicats de rivières, Avril 2002. Conception DENV / Service de l'Eau / Juin 2002.